



GROUPEMENT GESTION DES RISQUES

Partage d'expérience

**Feu ayant existé dans les
installations électriques d'un
bâtiment avicole**

Rédaction :
Service Opération

Validation :
Contrôleur Général Matthieu MAIRESSE

20/03/25



Contexte

Ce partage d'expérience est rédigé suite à une information portée à la connaissance du Service Opération concernant une opération de lutte contre l'incendie au cours de laquelle, les sapeurs-pompiers ont été confrontés aux effets d'un phénomène électrique survenu sur un pylône RTE implanté à proximité d'une exploitation agricole.

Renseignements de base

Le mardi 14 janvier 2025 aux environs de 19h30, les secours interviennent sur la commune de Falleron pour un début d'incendie intéressant les installations électriques d'un bâtiment avicole. A leur arrivée sur les lieux, les premiers intervenants constatent que le départ de feu a été éteint par le propriétaire et relèvent des traces de combustion sur le revêtement du faux plafond.

Les reconnaissances menées au moyen de la caméra thermique confirment l'absence de propagation dans les structures de la construction.

Au fil du témoignage apporté par le propriétaire, le chef de groupe construit son raisonnement tactique autour d'un événement survenu sur le réseau électrique alimentant le bâtiment :

- Les installations électriques de deux autres bâtiments de l'exploitation ont disjoncté ;
- Le propriétaire dit avoir vu un véritable « feu d'artifice » au sommet du pylône électrique implanté dans un champ à 350 mètres environ.

Afin de mieux comprendre la situation et de recueillir toutes les informations utiles aux services compétents (ENEDIS et RTE), le chef de groupe décide d'élargir ses reconnaissances en direction du pylône RTE.

Rassuré par l'absence de mortalité animale sur l'emprise du site et dans les bâtiments d'élevage, le travail d'investigation se poursuit jusqu'au voisinage du pylône où les indications portées sur la plaque d'identification sont relevées.

De retour au bâtiment sinistré, le Commandant des Opérations de Secours communique les informations recueillies à l'agent ENEDIS arrivé entre temps.

En réaction, celui-ci demande à ce que toutes les personnes présentes observent un périmètre de sécurité strict (zone comprise entre le bâtiment et le pylône) en précisant que les sapeurs-pompiers se sont inutilement exposés à un risque d'origine électrique pas encore clairement identifié.

Analyse

Cette partie est rédigée avec le soutien technique des personnels RTE qui ont enquêté sur la mécanique de l'incident.

Que s'est-il passé sur l'installation RTE ?

Le travail d'investigation a conclu que l'incident a été initialement dû à une perte d'isolation sur la ligne dont l'origine n'a pu être identifiée (isolateurs poussiéreux, phénomène de givrage...).



Un amorçage s'est produit entre la ligne et le pylône métallique (« feu d'artifice » décrit par le propriétaire de l'exploitation) et le courant électrique s'est propagé dans la structure en treillis jusqu'à atteindre le sol en provoquant une élévation de potentiel de terre (EPT).

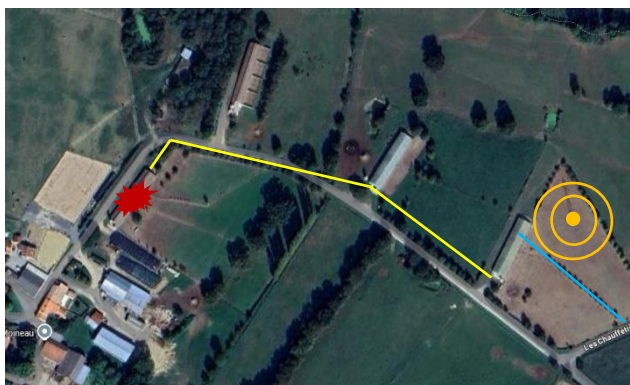
Comment expliquer les dégâts constatés sur les installations électriques du bâtiment situé à une distance de plus de 350 mètres ?

Depuis les fondations du pylône, le courant électrique s'est dissipé dans les couches de terre jusqu'aux poteaux d'une clôture électrifiée installée à 50m environ. C'est donc par le tracé de cette clôture que le courant électrique a pu rejoindre le réseau interconnecté des trois bâtiments et provoquer un départ d'incendie sur l'un d'entre eux.

Partage d'expérience > Feu ayant existé dans les installations électriques d'un bâtiment avicole

Pourquoi des dégâts ont été occasionnés uniquement sur le bâtiment le plus éloigné ?

Cette situation est justifiée par le fait que des disparités existent dans le montage des installations. Dans le bâtiment sinistré, l'installation électrique jouxte une conduite métallique d'alimentation de gaz. La différence de potentiel entre les deux a provoqué un deuxième arc électrique.



Bâtiment sinistré



Pylône RTE



Diffusion du potentiel de terre



Clôture électrifiée



Trajet de surtension électrique

Conclusion

Cette partie vise à souligner les informations significatives tirées du récit des événements.

Pourquoi les sapeurs-pompiers se sont inutilement exposés à un risque d'origine électrique ?

Si au cours de ses reconnaissances, le Commandant des Opérations de Secours a rapidement identifié l'origine électrique du sinistre et l'implication d'un équipement RTE, **une forte motivation** à réaliser sa mission a pu le pousser à franchir les limites du zonage opérationnel.

Recommandations

1. L'existence d'un danger électrique doit inciter les sapeurs-pompiers à adopter une

posture opérationnelle « défensive » (consolidation des périmètres, analyse bénéfiques/risques...).

2. En présence d'un risque électrique, la mortalité animale est un signe qui doit être interprété avec prudence puisque la différence de potentiel observée au niveau des pattes est très différente d'un animal à l'autre (ex : Avec un faible écartement entre les pattes, les petits animaux sont moins exposés que les grands).

3. En l'absence de sauvetage, les sapeurs-pompiers doivent se tenir à 50 m d'une installation électrique suspecte.

Rappel zonage opérationnel : voir vigilance opérationnelle du 30/12/24 « AVP VL contre poteau électrique HTA » - [AGORA](#)).

Référence : GDO « Opérations de secours en présence d'électricité » - [AGORA](#).